



Monsieur Le Préfet de la Moselle  
DCAT/BEPE 2023-14  
9, Place de la préfecture  
57034 METZ Cedex

APEL-110323-1

**Concerne : METHA NIED Consultation du public sur la création de l'unité de méthanisation agricole Altviller – Lachambre (57330)**

Macheren, le 11 mars 2023

Monsieur le Préfet,

L'EcoTribune est un magazine web qui recueille les avis de ses abonnés sur les projets ou les initiatives locales.

Nous vous prions de bien vouloir faire ajouter au registre d'enquête du projet Metha Nied, les 47 avis joints. Ces avis sont transmis tels qu'ils ont été rédigés par leurs auteurs.

Nous avons également réalisé, en page 2 et 3, une synthèse de ces avis et exprimé, en page 3, une suggestion de conditions préalables à votre éventuelle autorisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Daniel SCHWARTZ

Président de l'APEL57

Tél : 06 37 69 93 38

Mail : [ecotribune@dsz57.fr](mailto:ecotribune@dsz57.fr)



## Synthèse des avis

### Contreparties néfastes de ce type de projet

- Odeurs.
- Incitation des agriculteurs à accroître leur production de végétaux méthanogènes.
- Risque de stabulation permanente des vaches pour capter 100% de leurs bouses.
- Risques de pollution de la nappe phréatique par les bactéries provenant des excréments.
- Le digestat, volatile, disperse de l'ammoniac et du protoxyde d'azote (gaz à effets de serre 300 fois plus néfaste que le CO<sub>2</sub>).

### Nuisances plus spécifiques au projet Métha Nied

- Rotation incessante d'engins sur des petites routes de campagnes dégradées et inappropriées.
- Bip bip incessants des engins de manutention sur site.
- Dévalorisation des biens des Holbachois.
- il n'y a que 55% de gaz injecté dans le réseau d'Energis, le reste est consommé par la chaudière process ou dégagé dans l'atmosphère par des événements.
- 1000 m<sup>3</sup> d'eau prélevé dans le réseau par an pour le lavage, souillés puis épandus.
- Confiscation d'environ 700 ha à l'alimentation alimentaire humaine et animale.

### Risques et prévention

- Sur 231 unités de méthanisation en Bretagne, on dénombre 177 incidents, accidents, explosions et pollutions de cours d'eaux et nappes phréatiques.
- Atmosphère explosive (ATEX) - Incendie - Surpression ou dépression interne - Intoxication - Anoxie - pollution des sols à l'azote - pollution microbienne des sols : **Il devrait y avoir une étude de risques détaillée sur ce projet (les dangers, les risques, leurs occurrences, les barrières mises en place) avec un plan de prévention formalisé.**
- Pourquoi tenter le diable en installant le site le long d'un cours d'eau ?

### Les engagements qu'il faudrait obtenir de la part du porteur de projet

- Garantir que les intrants n'auront qu'une origine locale.
- Par où vont passer les bennes ? Vérifier que les chemins empruntés sont capables de supporter un tel transit et comment éviter la D22?
- Garantir qu'un agrandissement futur ne soit réalisé que si le site passe au régime de l'autorisation.
- Avoir le numéro d'une personne dépositaire de l'autorité publique dédiée au sujet, en cas de pollution.
- Disposer d'un bilan énergétique global.
- Faire un état initial de la qualité de l'eau de la Nied et assurer un contrôle régulier.



- Engagement à organiser un contrôle continu des connaissances de ses opérateurs et à faire réaliser un audit externe de leurs compétences.
- Engagement à éviter la pollution microbiologique des sols (analyse microbiologique des digestats et hygiénisation quand nécessaire).

### **Les conditions préalables (à l'autorisation simplifiée) que nous suggérons :**

- **Compte tenu des manques dans le dossier du porteur de projet** concernant les risques et leur prévention, compte tenu de la proximité de la Nied, du mauvais état des routes de transit, du statut de zones vulnérables des terres concernées par l'épandage, **il nous semble nécessaire de faire réaliser une étude d'impact et de dangers ICPE** avec analyse des risques et identification des mesures obligatoires de prévention et de protection.

En prenant en compte (en plus des risques habituels):

- le risque de pollution biologique de l'eau par l'épandage
- les conséquences des phénomènes diluviens rencontrés dans le pays naborien (150 mm d'eau en 1 heure)

En associant les associations locales concernées à l'identification des risques et des dangers et à l'élaboration du plan de prévention.

- **Compte tenu du risque de pollution biologique**, les stations de traitement de l'eau potable devraient disposer, si ce n'est pas le cas, dans toutes les communes concernées, de la **détection nécessaire et des traitements adéquats** pour faire face à une éventuelle pollution biologique par infiltration des digestats.



## Les Avis

### Listing des avis :

Avis 1 : Denise Felker -Lachambre dit :	5
Avis 2 : Harslem Gérard Laudrefang dit :	5
Avis 3 : Jean BOR Folschviller dit :	5
Avis 4 : Céline dit :	5
Avis 5 : Hervé-Cyril Losson dit :	5
Avis 6 : Myrna Bardelmann dit :	6
Avis 7 : MARCHAL FRANCIS dit :	6
Avis 8 : BOUSCH Jean-Etienne dit :	6
Avis 9 : MAREINE SERGE ET DOMINIQUE dit :	6
Avis 10 : HENRION STEPHANE dit :	6
Avis 11 : Scheidt dit :	7
Avis 12 : Daniel SCHWARTZ dit :	8
Avis 13 : StepH dit :	8
Avis 14 : BARO dit :	8
Avis 15 : BRACK louis dit :	9
Avis 16 : Myriam Gueblez dit :	9
Avis 17 : Rocco Negri dit :	9
Avis 18 : Patrice dit :	10
Avis 19 : Anaëlle LANTONNOIS Lachambre dit :	10
Avis 20 : Marie Louise Quiring dit :	12
Avis 21 : Vinciane Kamecki dit :	12
Avis 22 : Lagabrielle Jacques dit :	13
Avis 23 : Jean Paul Belvoix Holbach dit :	14
Avis 24 : APEL57 dit :	14
Avis 25 : EcoTribune dit :	15
Avis 26 : Daniel SCHWARTZ Macheren dit :	16
Avis 27:HENRION STEPHANE dit :	16
Avis 28 : NISI Antoine dit :	17
Avis 29 : Danuta Kalmes dit :	17
Avis 30 : HENRION Stephane dit :	18
Avis 31 : Vignerol Roland dit :	18
Avis 32 : Harslem gérard Laudrefang dit :	18
Avis 33 : Beatrice Klein dit :	19
Avis 34 : STEIN Marieke dit :	19
Avis 35 : Marie-Noël Hauser dit :	20
Avis 36 : Dana dit :	21
Avis 37 : Scheck dit :	21
Avis 38 : Véronique Belvoix Holbach dit :	22
Avis 39 : Pitz Jean-Marie dit :	23
Avis 40 : Curtil Christian Altviller dit :	24
Avis 41 : Jankovic Anne-Marie Petit Ebersviller dit :	24
Avis 42 : Henrion Stéphane dit :	25
Avis 43 : AISE (Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement) dit :	25
Avis 44 : Gilbert SEMINATI dit :	26
Avis 45 : Lacour dit :	26
Avis 46 : BURNOTTE Jean dit :	26
Avis 47 : Lohier dit :	27
Avis 48 : ULTSCH dit :	27

**Avis 1: Denise Felker -Lachambre dit :**

18 février 2023 à 14 h 28 min

Nous sommes CONTRE ce projet !Odeurs,bruits, non merci !

**Avis 2 : Harslem Gérard Laudrefang dit :**

22 février 2023 à 10 h 30 min

**PLAINTES CONTRE UN EXPLOITANT**

Mais ce qui apparaît exemplaire en termes d'économie circulaire et de développement des énergies renouvelables (EnR) peut ne pas l'être en termes de nuisances. « Comment se fait-il qu'une entreprise, dont l'étude des dangers a été présentée à l'enquête publique en septembre 2018, puisse générer un tel accident, sinon à penser que les risques industriels de ces installations de méthanisation sont largement minimisés ? », s'étonne Jean Hascoet, délégué territorial d'Eau et Rivières de Bretagne (ERB). L'ONG ne comprend pas comment une telle quantité de digestats a pu déborder sans alarme et sans bassin de rétention prévus.

Pour davantage d'infos: <https://www.cnvmch.fr/pollutions>

**Avis 3 : Jean BOR Folschviller dit :**

18 février 2023 à 16 h 42 min

Mais c'est une véritable usine à gaz ce projet surtout qu'il est obtenu avec des denrées alimentaires encore mangeables par l'être humain .Quel gâchis

**Avis 4 : Céline dit :**

18 février 2023 à 17 h 33 min

Je ne souhaite pas que ce projet se concrétise !!! Trop de nuisances pour les populations vivants aux alentours... Non merci ! Écologie oui mais pas au détriment de notre bien être non plus.

**Avis 5 : Hervé-Cyril Losson dit :**

20 février 2023 à 16 h 11 min

Totalement contre ce projet, pour de nombreuses raisons :

- \* Emplacement qui va générer un risque de circulation dans un secteur plutôt dangereux, et de gros risques sur la pollution de la rivière toute proche, sans même parler de l'impact sur le paysage.
- \* Impact non positif : nombreux aller-retours de tracteurs, énergie dépensée, etc. => La dépense énergétique sera forcément bien plus grosse que le rendement.
- \* Impact bruit-odeur pour la population locale.
- \* Épandages prévus, dont on n'a pas de recul quant à l'absence de nocivité pour les sols et la nappe phréatique.
- \* etc.



### **Avis 6 : Myrna Bardelmann dit :**

20 février 2023 à 16 h 47 min

Je suis absolument contre un projet de cette taille.  
Entre les dangers du gaz de couche et les risques de cette pollution à plusieurs niveaux...nous sommes pris dans une sorte d'étau...  
Sans parler du trafic généré et de l'état des routes rapidement dégradé par le nombre important de passages de gros véhicules agricoles...

### **Avis 7 : MARCHAL FRANCIS dit :**

20 février 2023 à 18 h 35 min

Rare sont les unités de méthanisations contrôlées, d'où les risques de pollutions de la Nied et des fuites de gaz.  
De plus le méthane est un gaz polluant dangereux pour l'environnement et les humains.  
Non à ce projet.

### **Avis 8 : BOUSCH Jean-Etienne dit :**

21 février 2023 à 8 h 17 min

Même si je suis pour les projets écologique , mais pour les système de méthanisations , je n'ai pas confiance en eux , comme il a été démontré par Hugo Clément dans une de ses émissions « sur le front » les citernes ne sont pas à 100% étanches et du méthane s'en échappe , et c'est un gaz à effet de serre extrêmement puissant , en plus je n'ose imaginer les odeurs , déjà qu'à Lachambre on est déjà assez incommodé ,et si les vent viennent de l'est ce sera pire , alors sans garantis d'un organisme fiable indépendant la réponse est NON

### **Avis 9 : MAREINE SERGE ET DOMINIQUE dit :**

21 février 2023 à 12 h 28 min

Nous sommes totalement défavorables à ce projet de site de méthanisation, car :

- bien trop proche des communes environnantes
- nuisances importantes : bruit – odeurs – dégagements de méthane incommodants et dangereux pour la santé
- risques importants de pollution des nappes phréatiques et de la rivière Nied toute proche
- aggravation de la circulation ( camions) sur une route déjà très fréquentée et dangereuse

### **Avis 10 : HENRION STEPHANE dit :**

21 février 2023 à 15 h 44 min

**Non à ce projet inconsidéré !**

- Des routes et chemins déjà fortement dégradés sur le banc de Lachambre et annexes par des engins agricoles de plus en plus imposants.



- Des cultures intermédiaires hivernales sur des sols déjà appauvris par les épandages de digestats, qui vont être récoltées par temps humides, par conséquences dégradations des routes et chemins, de plus rotations et intensifications de tracteurs ...
- Impact direct visuel et surtout olfactif pour les habitants de Holbach, il y a un vent dominant de Sud Ouest qui incommodera tous les jours des effluves d'entrants et de digestats (2/3 liquides et 1/3 solides, à l'air libre).
- Dévalorisation des biens des Holbachois, impact irréversible induit par les nuisances sonores, olfactives, circulation et pollution...
- **En Bretagne sur 231 unités de méthanisation (de toutes tailles), l'ont dénombré 177 incidents, accidents, explosions et pollutions de cours d'eaux et nappes phréatiques...**
- En sortie d'épurateur il n'y a que 55% de gaz injectable dans le réseau d'Energis, **le reste est dégagé dans l'atmosphère par des événements**, majoritairement du CO2 et d'autres gaz à effets de serre...
- Le digestat solide est très volatile, ammoniac et surtout protoxyde d'azote gaz à effets de serre 300 fois plus néfaste que le CO2.
- Le site en bord de nied, va être raboté de 15 mètres de haut sur une grande partie de sa superficie, les ruissellements lors de grandes pluies finiront inévitablement dans la nied...
- Le projet prévoit que 1000 m3 d'eau prélevé dans le réseau par an, pour nettoyer les engins agricole, cette eau souillée d'hydrocarbure ira dans le digestat liquide qui sera épandu dans la nature...
- Plus de vaches en stabulation pour plus de lisier, des pâturages qui vont être cultivés, intensification de monoculture, appauvrissement des sols, pollutions massives... Spéculation des terres....

**Non sens total ! ...**

### Avis 11 : Scheidt dit :

21 février 2023 à 17 h 07 min

Je suis opposée à ce projet qui génère plus de problèmes et de conséquences non écologiques qu'il n'en résoud !!

- Rotations incessantes des engins agricoles : bruits, dégradation des routes pour le transport des déchets
- Odeurs
- Incitation des agriculteurs à accroître leur production de végétaux méthanogènes
- Stabulation permanente des vaches pour capter 100% de leurs bouses
- Risques majeurs de pollution de la nappe phréatique par les bactéries provenant des excréments

**Avis 12 : Daniel SCHWARTZ dit :**

27 février 2023 à 10 h 39 min

Avec un flux maximum de 90 tonnes/ jour de déchets à méthaniser, l'usine n'est soumise qu'à une procédure ICPE d'enregistrement aux contraintes allégées (la procédure d'autorisation ne vaut que pour les méthaniseurs de plus de 100 tonnes /jour).

Dans le cas d'incorporation d'excréments ou de lactosérum, les analyses d'innocuité ne sont que conseillées. Elles concernent la recherche :

- Des éléments traces métalliques.
- Des micropolluants organiques.
- Des agents microbiologiques: virus (dont le prion), les bactéries (streptocoques, coliformes, salmonelles, E-coli, etc...), les parasites (œufs d'Ascaris, etc...).
- Des inertes : plastiques, verres, métaux, pierres, terre.

Notons que la revue technique des professionnels de l'eau et des déchets (TSM) relève, dans les digestats, des teneurs en E.coli qui peuvent être 3 fois supérieures à la limite autorisée.

**Le risque de pollution microbiologique lors de l'épandage n'est pas identifié dans le dossier d'enregistrement ICPE mais il nous semble nécessaire de prévenir ce risque.**

Par exemple,

- *Imposer des analyses microbiologiques fréquentes sur le digestat et mettre en place un contrôle indépendant.*
- *En cas de dépassement des seuils, l'usine devrait être capable d'« hygiéniser » le digestat.*
- *S'assurer (condition préalable à la mise en oeuvre de ce projet) que les stations de potabilisation de notre eau disposent, dans toutes les communes concernées, de la détection nécessaire et des traitements adéquats pour faire face à une éventuelle pollution par infiltration des digestats.*

**Avis 13 : StepH dit :**

1 mars 2023 à 23 h 52 min

Des parcelles annexes sont déjà incluses au projet, donc pour un agrandissement futur (projet initial en ICPE avec très peu de contrôle), quid de plus de contrôle et d'une reclassification lors d'un agrandissement ...

**Avis 14 : BARO dit :**

27 février 2023 à 15 h 50 min

Ce projet implique de plus en plus se vaches en stabulation. Quel vie pour ces animaux? Il faut aussi penser au bien être animal. Pour moi une vache doit profiter de l'herbe des prairies. Ce ne sont pas des machines à produire du gaz !!



### Avis 15 : BRACK louis dit :

27 février 2023 à 15 h 51 min

Je crains que les déchets soient stockés à l'air libre avant méthanisation ? Si c'est le cas alors cela me suffit, malgré les avantages de ce procédé, pour être totalement contre. Non aux odeurs nauséabondes dans notre environnement.

### Avis 16 : Myriam Gueblez dit :

27 février 2023 à 22 h 03 min

#### **Un NON virulent et irrévocable contre ce projet!**

Risques accrus de pollution de la nappe phréatique, de l'air et des sols qui vont toujours plus s'appauvrir, sans compter la stabulation des vaches !

Contre également la rotation intempestive des engins agricoles qui vont causer non seulement des dégradations sévères des routes déjà mal entretenues mais aussi des nuisances sonores.

Ce méga site va sûrement dévaluer toutes les maisons aux alentours !

***Et peut-on nous assurer avec garanties que ce site sera contrôlé et entretenu régulièrement afin de limiter au maximum les risques envers la nature et les habitants plus ou moins proches??***

Créée sous forme de société, le but premier étant de faire du bénéfice.....NON à ce projet!

### Avis 17 : Rocco Negri dit :

28 février 2023 à 17 h 28 min

Rien qu'à lire la synthèse ci dessous, je suis résolument contre. Odeurs, circulation des engins agricoles et autres, non merci !!!

90 tonnes par jour de déchets méthanogènes – 29 000 tonnes par an de digestat épandus  
Vive la méthanisation, mais...

Loin de la micro-méthanisation d'une exploitation agricole (3 à 6000 t/an de déchets), nous voilà dans la problématique d'une usine de méthanisation à 32 000 tonnes de déchets par an.

- Rotations des engins agricoles (12 exploitations viendront apporter leurs déchets).
- Odeurs.
- Dégradation des routes.
- La maintenance et la gestion des risques passe au niveau industriel
- Incitation des agriculteurs à accroître leur production de végétaux méthanogènes.
- Stabulation permanente des vaches.
- Risques de pollution biologique de la nappe phréatique par l'épandage du digestat.
- Risque de contamination des élevages.

**Avis 18 : Patrice dit :**

3 mars 2023 à 8 h 58 min

En plus des remarques déjà signalées, je suis contre un projet agro-industriel **qui n'est là que pour compenser les précédents écarts des systèmes agricoles.**

Qui va gérer et payer la dégradation des routes communales?

Faudra-t-il subir les bip bip de recul lors du chargement du méthaniseur même la nuit?

Quel est le rendement énergétique d'un tel outil? (Énergie grise pour le construire, énergie consommée en intrants agricoles, en carburant pour aller chercher la biomasse et pour épandre les digestats...)

En dernier lieu, face à tous ces projets miraculeux que l'on veut nous faire construire, on nous parle jamais des problèmes. Tout est toujours parfait. Du coup, perte de confiance en nos décideurs et en l'administration qui ont toujours une bonne raison de mettre sous le tapis les problèmes.

**Avis 19 : Anaelle LANTONNOIS Lachambre dit :**

3 mars 2023 à 11 h 31 min

Après lecture attentive du dossier ICPE soumis à la consultation du public, il est nécessaire de soulever certaines erreurs et zones de flou :

La liste et le tonnage des intrants détaillée se termine par la mention « **des matières collectées sur l'ensemble du territoire métropolitain** ». Sur quelle information peut-on alors se baser ? comment garantir que les intrants n'auront qu'une origine locale ? (sans quoi le projet perd de son sens)

Les distances entre les exploitations et l'unité de méthanisation sont très approximatives : les distances sont calculées à partir du siège, et non des champs.

Le seul exemple du GAEC Senser est parlant : il est noté à 0km de l'unité de méthanisation ; cependant une partie de ses champs se trouvent à Tritteling (15km) et Francaltroff (13km)

Par ailleurs, dans la présentation du projet il est écrit : « Le choix de ce site d'implantation s'est fait par son accès facile pour les transports et l'absence de traversées de communes. ».

Par où vont donc passer les bennes ?

- Les bennes de Laning ne passeront-elles pas par Lixing ?
- Les bennes de Macheren ne passeront-elles pas par Lachambre village ?
- Les bennes de la cuve à lisier de Holbach se traverseront elles pas Holbach ?
- La traversée d'Altviller n'est-elle pas inévitable (D22) ?



Concernant mes craintes :

**L'état de la voirie est déjà très préoccupant à certains endroits.** Il me semble incontournable de mettre une clause prévoyant que la réfection des routes sera à la charge des industriels.

Je pense que le trafic va engendrer de l'insécurité sur les routes (perte de patience des conducteurs, dépassements dangereux, excès de vitesse à posteriori)

Comme pour tous les méthaniseurs, le volet paysager est clairement sous évalué.

Je m'insurge aussi de l'utilisation d'une grande quantité d'eau pour laver le matériel et les bennes ; alors que les restrictions d'eau sont déjà valables en février pour certaines régions de France. Nous ne pourrons pas arroser nos jardins mais les producteurs d'énergie laveront donc leurs bennes.

Les agriculteurs qui produisent de l'énergie ne sont plus des agriculteurs mais des industriels/producteurs d'énergie. Serait-il possible que les industriels soient soumis aux mêmes restrictions de lavage que les particuliers ?

***Serait-il possible d'avoir le numéro d'une personne dépositaire de l'autorité publique dédiée au sujet, en cas de pollution ? Le méthaniseur se trouvant le long de la Nied, si une pollution est constatée, il semble primordial d'avoir quelqu'un à contacter qui puisse rapidement venir constater, solutionner le problème et ester en justice si nécessaire.***

**Pour finir avec une évidence :** Dans un contexte d'augmentation des prix des matières premières et alimentaires, il paraît fou que nos agriculteurs se convertissent en producteurs d'énergie.

**En conclusion :** Dans tout projet il y a une limite à partir de laquelle le bilan devient négatif et cette limite est clairement franchie.

Si un méthaniseur semble pertinent pour le GAEC Senser, à côté de son exploitation bovine, une installation de 90tonnes/jour, avec des intrants provenant de plusieurs dizaines de kilomètres aux alentours semble irraisonnée.



*Photo de la route menant à la laiterie/cuve à lisier du GAEC Sensor (qui sera donc probablement empreintée par les bennes)*

**Avis 20 : Marie Louise Quiring dit :**

4 mars 2023 à 17 h 10 min

UN GRAND NON je suis persuadée que les décideurs ne sont pas conscients de toutes les nuisances!!!!!! ODEURS, POLLUTION MULTIPLICATION D' ENGIN AGRICOLES POUR L'EVACUATION des déchets méthanogènes 90 tonnes par jour.  
PAR OU PASSERONT TOUTES CES BENNES???  
QUELLES SONT LES GARANTIES ? C'EST NON ET NON A CE PROJET.

**Avis 21 : Vinciane Kamecki dit :**

5 mars 2023 à 12 h 16 min

NON, trop de risques de dérives, pas de contrôles c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi.  
Le bien être animal pour les vaches en stabulation pose question également. Je suis contre ce projet !



## Avis 22 : Lagabrielle Jacques dit :

5 mars 2023 à 15 h 53 min

L'exploitation de cette unité de biogaz nécessite professionnalisme et rigueur. La dangerosité d'une telle installation est bien documentée dans les dossiers de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques-accès libre en PDF)

Sur les 3 millions de m<sup>3</sup> de biogaz par an (méthane 55%- CO<sub>2</sub> 45%) produits dans cette unité, environ 1,6 millions de m<sup>3</sup> de méthane seraient injectés dans le réseau , le reste servant à la production de méthane.

Cette production de méthane **nécessite le transport de 62000 tonnes de produits** (intrants + digestats ) provenant d'exploitation agricoles environnantes (1à10 km). **Ces déplacements de matières pourraient être préjudiciable à la sécurité et à l'état des petites routes.**

Les intrants agricoles bien que classés déchets non toxiques sont en fait les produits utilisés par l'agriculture depuis le Néolithique comme fertilisant (se méfier du vocabulaire utilisé parfois par les monteurs de projets).

*Entre maïs ensilés (3800 tonnes ), herbes ensilées (4180 tonnes ) et diverses autres plantes énergétiques (340 tonnes) les **surfaces à cultiver pourraient être de 700 hectares de terres de qualité et non irriguées !?!?***

Ces hectares dédiés à une production énergétique **sont confisqués à l'alimentation alimentaire humaine et animale.** Cette confiscation des terres pose un problème éthique essentiel à débattre.

**La Nied passe à proximité de cette unité, faire un état initial de sa qualité ainsi qu'un suivi régulier serait justifié.**

**Aucun bilan énergétique global,** pour un projet qui se présente comme vertueux. Ce dossier qui devrait être largement financé par des aides pour asseoir sa rentabilité est très opaque sur le sujet.

***L'accès aux documents de production de méthane devrait être publique ainsi que celui aux documents des organismes de contrôle de l'état . Aucune opacité ne doit être admise sur un dossier sensible de ce type .***



## Avis 23 : Jean Paul Belvoix Holbach dit :

5 mars 2023 à 17 h 12 min

La méthanisation, une énergie verte ? Une des panacées pour pallier à l'énergie fossile en ce moment ? Oui, mais à quel prix ?

Quelles sont les principales conséquences du projet Métha-Nied ?

- un paysage dégradé
- des voiries qui risquent de se détériorer rapidement à cause des engins agricoles, des bennes, des camions...
- un trafic routier plus important et plus anxiogène sur la D22
- les odeurs. Avec les vents dominants (S-O, O) le hameau de Holbach est directement impacté

*Pourquoi avoir choisi un site longé par un cours d'eau ? C'est un non-sens ! Tout le monde sait que le risque zéro n'existe pas et que tôt ou tard, la pollution de la Nied est à craindre.*

On sollicite toujours davantage les agriculteurs. On leur demande maintenant de devenir des fournisseurs d'énergie avec comme principale conséquence une incitation à la stabulation permanente des vaches.

Ce projet soi-disant écologique est un contre-sens. On est toujours dans une logique de profit. Il faut voir grand pour plus de rentabilité, de profit... Une logique capitaliste. Le capitalisme est-il compatible avec l'écologie ?

**Non à ce méga-projet. Oui à des petits méthaniseurs près des exploitations. Oui à une agriculture de proximité, extensive et non intensive, productiviste.**

## Avis 24 : APEL57 dit :

6 mars 2023 à 13 h 17 min [Modifier](#)

Le process de méthanisation génère des risques qui sont couverts par des capteurs, des automatismes et des procédures :

### **Atmosphère explosive (ATEX)**

Une atmosphère explosive est susceptible de se former dans un espace confiné, à l'intérieur d'un digesteur par exemple, lorsque la concentration en biogaz est comprise entre 10% et 24%. En cas d'intervention à l'intérieur de celui-ci, pour un curage par exemple, l'introduction d'air est susceptible de conduire à la formation d'une ATEX.

### **Incendie**

Du fait de la mise en œuvre d'un gaz et de matériaux combustibles, le risque d'incendie dans une installation de méthanisation est à prendre en compte.



### **Suppression ou dépression interne**

A l'intérieur des digesteurs et des stockages de gaz, des surpressions ou des dépressions internes peuvent apparaître, en cas de dysfonctionnement des soupapes par exemple.

### **Intoxication**

Le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) présente un risque de toxicité aiguë dans les milieux confinés ou semi-confinés. L'odeur décelable à de très faibles concentrations (0,008 ppm) s'atténue ou disparaît à forte concentration (anesthésie de l'odorat au-dessus de 100 ppm).

### **Anoxie**

Dans le cas du biogaz, les principaux gaz, en quantité suffisante, ayant un pouvoir anoxiant sont le méthane (CH<sub>4</sub>) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### **Pollution des sols**

Le déversement accidentel de substrat ou de digestat peut avoir, entre autres, pour conséquence une pollution accidentelle à l'azote et/ou microbienne, pouvant générer des dégradations durables pour le milieu.

### **L'étude de danger, comme le volet formation décrits dans le dossier Métha-Nied nous semble largement insuffisants :**

*« Ainsi, à la fin de la formation, les exploitants connaîtront les dangers directs et indirects liés à cette industrie agricole. Ils adopteront les bonnes attitudes et les bons gestes pour éviter toutes évolutions néfastes pour les individus. Ils connaîtront également les risques sanitaires liés à leur activité et les protocoles à mettre en place pour les éviter ou les atténuer »*

L'Exploitant devrait s'engager dans son dossier,

- à organiser un contrôle continu des connaissances de ses opérateurs
- à une formation des nouveaux opérateurs avec un examen d'acquisition des procédures.
- à faire réaliser un audit externe des compétences.

### **Avis 25 : EcoTribune dit :**

6 mars 2023 à 13 h 25 min

*Le régime de l'enregistrement d'une ICPE précise qu'une fois installé, l'exploitant doit demander son enregistrement à la préfecture avant la mise en service. Il s'agit d'activités soumises automatiquement à des prescriptions techniques du ministère, elles doivent donc prouver qu'elles sont en mesure de les suivre. Le dossier est examiné et le préfet peut décider d'une évaluation de l'impact sur l'environnement, mais il n'y est nullement obligé.*

- Compte tenu de la proximité de la Nied,
- Compte tenu d'un état des routes incompatibles avec les rotations prévues,
- Compte tenu du fait que les terres destinées à recevoir l'épandage du digestat sont soumises au PAR Grand-Est et aux normes appliquées aux zones vulnérables
- Compte tenu de faits documentés de pollution microbienne de l'eau par les épandages de digestat

**Nous prions Monsieur le Préfet de bien vouloir décider de poser comme préalable à son autorisation la réalisation d'une étude d'impact ICPE**

### Avis 26 : Daniel SCHWARTZ Macheren dit :

6 mars 2023 à 14 h 02 min

Le dossier parle d'un bassin d'eaux pluviales de 350 m<sup>3</sup> et d'une surface totale du site de 43 000 m<sup>2</sup>.

Depuis les épisodes pluvieux catastrophiques de la région ( 1995, 1999, 2011, 2018,2021) les critères de pluie décennale et centennale sont parfaitement obsolètes.

Nous considérons qu'il faut désormais tenir compte d'une pluviométrie de 150 mm d'eau / m<sup>2</sup> en une heure.

**Ce seraient 6450 m<sup>3</sup> d'eau déversés sur le site en une heure et il n'est pas envisageable de créer une telle rétention.**

- Que devient cette eau ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour éviter la pollution de la Nied ?

### Avis 27:HENRION STEPHANE dit :

6 mars 2023 à 21 h 57 min



Pour exemple,

J'ai un étang derrière les habitations au village à Lachambre, au dessus une prairie versante, drainée...., l'étang est majoritairement approvisionné par des sources situées dans le plan d'eau, Systématiquement après épandage de lisiers, quelques jours après l'eau fonce et odeur amoniaquée puis formation de galettes brun grisâtre !

Même phénomène sur tous les ruisseaux, cours et plans d'eaux du village !?!



### Avis 28 : NISI Antoine dit :

7 mars 2023 à 11 h 30 min

Je suis absolument, mais ABSOLUMENT contre ce projet PRIVÉ de méthanisation qui n'apportera que du négatif pour le village de Lachambre et les alentours :

- Odeurs : ouvrir les fenêtres en cas de fortes chaleurs (de plus en plus fréquentes), prendre ses repas et étendre le linge à l'extérieur s'avérera impossible
- Routes :
  - plus sales que d'habitude
  - dégâts sur des chaussées déjà en mauvais état
  - intensité de la circulation de tracteurs bennes sur une route à grande circulation et immanquablement dans la traversée du village pour déverser leurs flots incessants de déchets pour alimenter ce pantagruélique méthaniseur
- Gaspillage : 1000 m3 d'eau pour nettoyer les engins en période de restriction d'eau , est-ce raisonnable ?
- Biens immobiliers : la valeur des maisons des villages impactés sera de ce fait, dévaluée

Etc.....

### Avis 29 : Danuta Kalmes dit :

7 mars 2023 à 18 h 33 min

Nous sommes alertés quotidiennement des graves perturbations infligées à notre environnement par nos activités humaines. Les dégâts sur le climat nous affectent déjà.

Pour tenter de réduire la vitesse des dégradations, pour le simple citoyen c'est

- MOINS de chauffage
- MOINS de déplacement
- MOINS d'éclairage
- 
- etc... etc...

Et voilà un projet de méthanisation (parce que le choix c'est de produire du méthane)

- PLUS de vaches en stabulation
- PLUS de risques de pollution de l'air, de l'eau, des sols
- PLUS de transport et de dégradation des routes
- etc...etc...

**A l'évidence, l'objectif impératif de sobriété, qui s'impose à tous, est, ici, négligé, oublié!**

Je suis absolument et fermement opposée à ce projet d'élevage intensif où les vaches sont confinées, où elles peuvent se lever et se coucher mais pas se déplacer. C'est contre-nature! Je dis OUI à l'élevage extensif, les vaches aux champs, dans le respect du vivant!



### Avis 30 : HENRION Stephane dit :

8 mars 2023 à 1 h 01 min

Demandeurs de la réunion publique et pris de vents (gaz) au premier rang, un gag, quasi rien en est ressorti si ce n'est la qualité des sols après digestats .... et la volatilité du débat, souhaité avec la bonhomie des petits oiseaux (Pierre Pété revient STP)

j'invite toutes les personnes informées à abonder les registres de consultation publique (aux mairies ou sur moselle.gouv... afin d'émettre leurs considérations sur un projet ubuesque, incontrôlé, impactant à de nombreux niveaux et de plus coûteux pour les contribuables...

il y eu tant à dire ce soir, néanmoins où toutefois le micro était macrométhanisé, un ptit prout dans le décor ?

Metha ' nied, t'on cadre de vie, tes infrastructures, tes sols, tes eaux... en péril

### Avis 31 : Vignerol Roland dit :

8 mars 2023 à 13 h 45 min

#### **Les biens immobiliers du secteur proche seront minorés lors de leurs cessions**

Avec les livraisons des gros porteurs sur le site, la dangerosité est accrue sur cette portion de route qui sera en permanence recouverte de déchets fermiers.

### Avis 32 : Harslem Gérard Laudrefang dit :

8 mars 2023 à 16 h 01 min

Voici l'avis d'un spécialiste du sol : Pierre Arousseau, agronome

À la question : Que se passe-t-il lorsqu'on rajoute la méthanisation à l'agriculture intensive ?

Il répond:

« Selon un des scénarios de l'ADEME prenant en compte des conséquences de la méthanisation, ce sont 3,8 millions de tonnes de carbone, qui ne vont plus aller vers les sols, mais vers les méthaniseurs. **Ceci se traduit par une diminution de la quantité de carbone apportée au sol.** »

« L'apport de carbone sous forme de digestat, pauvre en carbone et riche en azote ammoniacal va déclencher une faim en carbone. On dit que les micro-organismes du sol vont avoir faim en carbone. »

#### **« NOUS avons un manque de recul »**

« Si l'on fait des expérimentations au bout de 2 à 3 ans, on ne peut pas mesurer cette dégradation; il faut compter près de 10 ans, pour que la situation soit mesurable. »

**On ne se rendra compte expérimentalement qu'au bout de 10 ans des effets de la méthanisation et de l'appauvrissement de nos sols, mais il sera trop tard, et toute l'infrastructure aura été créée.**

**Avis 33 : Beatrice Klein dit :**

8 mars 2023 à 16 h 46 min

Le dossier d'enquête ne comporte pas d'évaluation environnementale dans cette procédure au cas par cas.

**Pourtant, une étude d'impact , une notice explicative et un résumé non technique incluant la synthèse de l'étude d'impact et de l'étude des dangers permettrait à tout un chacun de mieux appréhender les enjeux et risques liés à ce projet** (explosion, pollution du cours d'eau de la Nied situé en contrebas , risques sanitaires liés à l'épandage car le digestat épandu sur les sols peut être vecteur de maladies).

D'autre part, la formation du personnel appelé à gérer cette structure sera-t-elle encadrée et les installations ainsi que le fonctionnement suffisamment contrôlés et à quel rythme?

En Bretagne, les accidents sont légion et le conseil scientifique national sur la méthanisation évalue à 315 le nombre d'incidents en France entre 1996 et 2020.

Dans la plupart des explosions recensées dans ce type d'installations, les erreurs humaines sont à l'origine de la quasi totalité des accidents et de la pollution des rivières ( 2019 méthaniseur d'Arzal (Morbihan) entraînant pollution de rivière , 2019 explosion suivie d'un incendie d'un digesteur à Plouvorn ( Finistère) , 2020 Chateaulin ( Finistère) pollution de l'eau potable dûe au déversement de digestat dans l'Aulne)

**Pour ces motifs, j'adhère à la demande de l'association APEL 57 pour introduire un recours auprès de M. le Préfet de la Moselle afin de soumettre ce projet à une évaluation environnementale**

**Avis 34 : STEIN Marieke dit :**

8 mars 2023 à 16 h 51 min

Monsieur le Préfet,

Une fois de plus, un projet industriel nous est présenté comme une issue à la crise climatique déjà bien amorcée.

On (y compris l'Etat) présente cette « énergie nouvelle » comme une énergie verte, qui produira un gaz propre à partir de déchets facilement valorisables, presque sans impact, en circuit court.

En réalité, le lourd investissement que représente cette installation industrielle nécessitera, pour être rentabilisé, et malgré les subventions publiques qui rendent sans doute ce type de projet alléchant pour eux, **que les déchets viennent de plus en plus loin** (quid de l'impact carbone des déplacements) et que **le volume de ces déchets soit « complété » par des cultures spécialement dédiées à cela**

ce qui pose évidemment la question (éthique) de l'usage des terres arables, et la question bien plus pratico-pratique liée à la consommation d'eau de ces cultures dédiées (maïs, le plus souvent).



En somme, il s'agit d'une forme de piège pour des agriculteurs qui vont insensiblement s'éloigner toujours plus de leur vocation (nourrir la population) pour devenir des producteurs d'énergie subventionnés qui passeront leur journée au volant de tracteurs de déchets...

Il est peu probable que la profession se sente valorisée avec ces nouveaux boulets aux pieds... Je ne parle même pas des riverains, qui sont toujours les premiers à souffrir de la pollution sonore, olfactive, des routes défoncées, etc, etc.

J'espère de tout coeur que vous vous informerez de manière approfondie sur les impacts réels de ce type d'activité et sur les retours d'expérience connus, et que vous donnerez un avis négatif suite à l'enquête publique.

Avec mes meilleures salutations,

### **Avis 35 : Marie-Noël Hauser dit :**

8 mars 2023 à 17 h 04 min

Je pense pour ma part, qu'il faut de façon urgente, revoir nos modes de vie, entrer très rapidement en sobriété.

Il est bien évident que je ne peux pas donner un avis favorable pour ce type de projet qui en plus de l'impact environnemental :

#### 1) durant son fonctionnement

- pertes et fuites de méthane. Ce serait intéressant de filmer un méthaniseur pour détecter les fuites des stocks de matières en attente sur le parvis ;
- transport pour amener les matières des fermes partenaires, et ensuite pour évacuer les digestats, et activités sur le site qui génèrent pollution, encombrement de la voirie, destruction de la chaussée dont le coût est à la charge de la collectivité.
- pollutions diffuses pour l'environnement local

#### 2) durant sa construction.

- Le béton armé qui compose les murs a une énergie grise importante, soit 1850 KW/m<sup>3</sup>, et nécessite l'utilisation de sable, matière première en disparition en raison du pillage de l'industrie du bâtiment, qui entraîne des dommages catastrophiques pour l'environnement où il est extrait.
- polystyrène expansé 450 KW/m<sup>3</sup> (10 KW = 1 litre de fuel), qui entoure les structures est fabriqué avec du pétrole, fabrication très polluante, risques majeurs pour l'environnement en cas de combustion, ce qui sur un site de ce type est possible, et qui n'est pas recyclé actuellement.

Sans compter tous les autres composants.

Par ailleurs, le digestat est très pauvre pour les cultures. Le fumier de ferme, qu'on peut amender dans la ferme avec des résidus pailleux et autres « déchets verts » permet de capter le méthane diffus et de lutter contre la nitrification, suffit pour amender les sols.

Le méthaniseur utilise des bouses de vache, mais a besoin de quantité d'autres aliments pour



fonctionner correctement. Ainsi des cultures de maïs, ou autres sont nécessaires, et occupent des surfaces qui pourraient être dédiées à l'alimentation végétale humaine.

Si ce type de structures qui coûte au bas mot, 5 millions d'euros, n'était pas largement subventionné au titre de l'énergie verte, il ne s'en construirait pas.

**L'engagement des agriculteurs dans ce type de projet, participe à leur endettement, et à leur rapt par des entreprises qui leur livrent la construction « clés en mains ».**

Des pays comme les Pays-Bas et l'Allemagne font marche arrière. Il importe de bien réfléchir et de ne pas se laisser emporter par une mode, comme il y en eu d'autres qui contribue à la destruction de la paysannerie.

Il y a tellement mieux à évoluer vers l'agro-écologie, l'industrie n'a que faire de l'agriculture. Donc avis défavorable à ce projet de méthaniseur à Métha-Nied

### **Avis 36 : Dana dit :**

8 mars 2023 à 18 h 51 min

Je suis contre ce projet de méthaniseur pour plusieurs raisons.

La première est que ce méthaniseur va générer une nouvelle perte d'espaces naturels et encore du bétonnage, puisqu'il s'agit de construire de nouvelles infrastructures sur un terrain agricole situé dans une zone jusqu'ici préservée de l'industrialisation.

La deuxième est que cela va générer du trafic de tracteurs, et donc des nuisances sonores certaines pour les riverains. De plus, ces tracteurs qui vont ramener les déchets jusqu'au méthaniseur seront émetteurs de CO2.

Enfin, des routes devront être créées ou renouvelées pour permettre le passage des tracteurs et des camions, ce qui engendrera encore du bétonnage et de la pollution. C'est pour toutes ces raisons que je dis NON à ce projet de méthaniseur.

### **Avis 37 : Scheck dit :**

8 mars 2023 à 18 h 53 min

**Au delà du fait que ce projet semble ne pas présenter toutes les garanties nécessaires à une exploitation pérenne et contrôlée**, il serait dommageable pour la population avoisinante de subir les aléas de la pollution tant atmosphérique que souterraine.

**Ce projet apparaît inopportun au moment où l'écologie véritable est recherchée**

En d'autres temps et encore aujourd'hui, la population n'a que trop souffert déjà des nuisances olfactives dégagées par le site de Carling.

Il faut prendre conscience que ce projet présenté comme moderne est en fait un projet en trompe l'oeil et pas si novateur que cela



## Avis 38 : Véronique Belvoix Holbach dit :

9 mars 2023 à 8 h 02 min

Déjà opposée, non pas au principe de méthanisation en lui-même mais à l'ampleur du projet METHA NIED , **la réunion publique du 7 mars à Lachambre n'a fait que me conforter dans ma position.**

Un tel projet ne peut être que source de problèmes (non cités ici par ordre d'importance, de priorité):

- une circulation perturbée, ralentie par le va et vient d'engins agricoles, de camions, une empreinte carbone multipliée par X. sur des axes très fréquentés et déjà accidentogènes !
- une détérioration des routes dont l'entretien et les réparations sont à la charge des contribuables !
- une consommation d'eau potable non négligeable pour nettoyer les cuves, les bennes alors que des restrictions d'eau sont imposées aux habitants pour l'arrosage des jardins entre autres !
- des plantations de maïs » bon carburant » pour alimenter le méthaniseur alors que l'on sait que cette plante a besoin d'une grande quantité d'eau!!
- des nuisances olfactives et sonores – non contestées d'ailleurs par un des acteurs du projet et présidant la réunion – nuisances qui impacteront directement les habitants de Holbach !
- un appauvrissement des sols en carbone notamment, pollutions par des bactéries( salmonelle, E.coli, streptocoques....) virus ... et j'en passe, tous ces agents pathogènes qui ne seront pas détruits par la méthanisation et qui se retrouveront immaquablement dans le digestat épandu sur nos sols !!
- un épandage qui se veut vertueux car alternative aux engrais chimiques mais a-t on des résultats d'analyses qui prouvent que ce produit n'est pas nocif pour la santé de l'être humain à court et surtout à long terme ? car n'oublions pas que nous sommes au bout de la chaîne alimentaire : ce que mange les bovins, les animaux se retrouve à terme dans notre assiette!
- une stabulation intensive, rendue nécessaire par la production en grande quantité de lisier est une aberration ; la politique agricole mise en avant par de nombreux agriculteurs, éleveurs présents au Salon de l'Agriculture, ils prônent un retour à une Agriculture plus tournée vers la qualité...de la viande, des céréales....Les bovins retrouvent sur leurs exploitations les espaces naturels qui leur sont dédiés : les Prés !  
**on n'essaie pas d'en faire des bêtes à produire du gaz, en l'occurrence du méthane, pour alimenter le méthaniseur!**
- Le méthane qui reste un gaz à effet de serre, ne l'oublions pas !!



Des analyses, autant des sols que de l'eau de la Nied qui coule à proximité du site seraient, non.. sont indispensables !

Une telle installation n'est pas un jeu de construction que l'on monte et l'on démonte à sa guise !

On ne peut pas dire quel sera l'impact environnemental en temps normal et surtout en cas d'accident, de fuite, quelle sera l'influence sur le climat avec un ajout de gaz à effet de serre et de pollutions atmosphériques avérées !!

Ne jouons pas, encore une fois, à l'apprenti sorcier, restons humbles, raisonnables dans nos projets vis à vis de la nature!

**Les profits tirés de tels projets ne bénéficient qu'à une très faible partie de la population et transforment malheureusement nos agriculteurs en producteurs d'énergie !**

En conclusion, je reste foncièrement contre un projet de cette ampleur dont nous n'avons pas les garanties nécessaires, indispensables pour une installation sans dangers (le risque zéro n'existant pas !), qui ne peut qu'aggraver la situation climatique, nuire à la qualité des sols, de l'eau et de l'air, et ceci dans une conjoncture plus qu'instable à tous les niveaux !

Pour terminer, j'ose espérer que les avis émis lors de cette consultation publique seront pris en compte et que même si nous ne sommes pas les propriétaires de ces terres, nous sommes des « locataires » de cette Terre au même titre que les agriculteurs et les acteurs de ce projet !

NON A UN TEL PROJET

#### **Avis 39 : Pitz Jean-Marie dit :**

9 mars 2023 à 9 h 11 min

Scandaleux d'utiliser des hectares de terres agricoles pour produire du méthane. Ce n'est pas la mission des paysans.

**Un dossier plein d'incohérences, d'approximations qui mériterait que les instances décisionnaires étudient sérieusement le dossier avant de statuer.**

#### **Avis 40 : Curtil Christian Altviller dit :**

9 mars 2023 à 10 h 18 min

Totalement contre ce projet :

Au delà des nuisances de circulation et des autres risques déjà évoqués, j'ajouterai ceci:

- l'histoire du village d'Altviller, dont extrait sur site de la mairie, nous rappelle qu'il y a, tout près, entre la rue qui part du CD22 vers Holbach et le site projeté (et peut-être même en dessous?), les vestiges enfouis d'un « castel » romain qui daterait du 2eme siècle et qui devrait être une zone protégée !!



- créer une structure de méthanisation aussi importante dans un coin de nature en bordure de la rivière Nied est une aberration.. **Au sud de Saint Avold, à une encablure d'une zone classée Seveso, nous avons plus que besoin de préserver la nature sur l'endroit.**
- Y installer des verrues semi-enterrées et bachées avec zones de stockage, le tout surmonté de torchère, est sacrilège
- pourquoi l'État a-t-il repoussé de 50 à 200m l'éloignement des habitations de ces structures.? C'est qu'il y a eu des nuisances!!

Que l'on installe ces « usines à gaz » dans des zones déjà industrialisées, voilà leur véritable destination

#### **Avis 41 : Jankovic Anne-Marie Petit Ebersviller dit :**

9 mars 2023 à 11 h 04 min

Oui à des projets responsables et de taille humaine

Non à des mégas projets qui défigurent les campagnes et créent plus de pollution qu'il ne nous en préserve.

A l'heure où nous devons tous devenir responsables face au dérèglement climatique et prendre notre part dans la préservation de la planète, ce projet MÉTHA NIED est une aberration

On ne compte plus les maladies chroniques dues à la pollution et à l'environnement  
N'en rajoutons pas

Odeur, circulation, pollution de la nappe phréatique pour ce qu'il en reste.  
NON NON et NON à ce projet

#### **Avis 42 : Henrion Stéphane dit :**

9 mars 2023 à 16 h 36 min

Holbach méprisé, dégradé, dévalorisé.

Devenir l'annexe d'un big méthaniseur industriel > NON



### **Avis 43 : AISE (Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement) dit :**

9 mars 2023 à 17 h 49 min

Nous sommes contre un projet de méthanisation de cette ampleur.

#### **La méthanisation au service de l'agriculteur, Oui, l'agriculteur au service de la méthanisation, Non.**

En dehors de toutes les observations déjà formulées sur ce site et que nous partageons pour l'essentiel, nous constatons des incohérences.

- Au chapitre « évaluations d'incidences (page 84 du document ICPE) concernant les sites Natura 2000, il est mentionné qu'il n'y aura pas d'incidences, car ni le méthaniseur, ni l'épandage des digestats ne sera fait en site Natura 2000. Or dans un autre document de la consultation (plan d'épandage page 9), il est mentionné qu'il est prévu l'épandage de boues sur une surface de près de 110 ha sur le Bischwald et 2,18 ha sur le site « zones humides de Moselle » secteur Francaltroff. ???
- Par ailleurs dans l'évaluation ICPE, il est mentionné qu'il n'y aura pas d'impact sur la qualité des eaux souterraines et de surface (page 87 du document). Or dans le plan d'épandage il est précisé que « l'azote efficace » donc assimilable directement par la plante est de l'ordre de 10 à 50% pour le digestat en phase liquide (page 12). Faut il comprendre qu'il y aurait donc entre 50 et 90% de l'azote qui sera épandue, qui sera lessivée et/ou évaporée, car non absorbée par la plante ??? Elle se retrouvera donc entraînée dans les drains et rejetée directement dans les ruisseaux, l'étang, soit encore dans les sols ou les eaux souterraines, qui sur le site, sont déjà en très mauvais état et très eutrophes...

Ainsi ces apports risquent d'amplifier ce phénomène et nuire directement aux milieux naturels présents dans le bassin versant (en particulier l'étang mais aussi les prairies oligotrophes à Damier de la Succisse.)

Reste encore qu'un projet de cette ampleur à caractère « privé » va nuire à l'état des routes avec les allées et venues d'engins agricoles, alors que l'entretien du réseau routier est assuré avec les deniers publics.

### **Avis 44 : Gilbert SEMINATI dit :**

9 mars 2023 à 18 h 47 min

Les risques étant plus importants que les bénéfices pour l'environnement et la santé suite à vos analyses.

Je suis contre ce projet de grande envergure.



### Avis 45 : Lacour dit :

10 mars 2023 à 10 h 34 min

Je comprends la situation des agriculteurs. Je ne suis pas une citadine hors-sol.

**Cependant je trouve anormal que nos agriculteurs soient presque contraints de devenir des producteurs d'énergie pour survivre.**

Le risque zéro n'existe pas. Ce projet n'est pas suffisamment sécurisé et, trop ambitieux. **Les normes sanitaires (microbiologie, nappe phréatique), ne sont pas suffisamment prises en compte. Il faut revoir le projet.**

### Avis 46 : BURNOTTE Jean dit :

10 mars 2023 à 11 h 51 min

Je suis OPPOSE au projet de Méthaniseur Agricole présenté le 7 mars 2023 et classifié ICPE pour la raison principale suivante :

**L'IMPACT SUR LA POPULATION ET LE CÔTÉ HUMAIN, BIEN QU'ABORDÉS DANS LE PROJET, NE PROTÈGENT PAS SUFFISAMMENT LA POPULATION ET LA BIODIVERSITÉ !**

Or, ces 2 critères sont essentiels dans tout projet écologique voire économique.

De plus,

- Habitant HOLBACH, nous ne sommes qu'à +/- 500 mètres du site qui semble être retenu pour l'unité de méthanisation proposé et sommes donc en première ligne pour subir les nuisances de l'installation.
- En effet, tous les désagréments de ce projet de méthanisation convergent vers HOLBACH, annexe de LACHAMBRE, en raison des vents dominants de SUD / OUEST / SUD OUEST.
- La qualité de l'air et les odeurs : risques de fuite de gaz ( CH<sub>4</sub>, ammoniac, sulfure d'hydrogène à l'odeur d'oeuf pourri, pouvant aller jusqu'à 3 kilomètres.
- La qualité de l'eau : risque de pollution de la NIED et de la nappe phréatique particulièrement en cas de fortes pluies ou d'orages.
- Le trafic routier : augmentation des poids lourds, bennes tractées etc ... et, par voie de conséquence, détérioration des axes routiers à charge du contribuable.
- La sécurité sanitaire sans oublier les risques d'incendie et d'explosion de cette « usine à gaz ».
- Les particuliers, habitants de HOLBACH, seront confrontés à une baisse des prix de



l'immobilier pouvant aller jusqu'à 20%.

D'autre part, il est tout de même, pour le moins, aberrant de produire du maïs et autres céréales non plus pour l'alimentation mais pour la méthanisation.

Il est à noter à ce sujet que les autorités allemandes ont constaté un dérapage à ce niveau à savoir que les exploitations agricoles allemandes produisaient essentiellement du maïs et autres céréales non plus pour l'alimentation mais uniquement pour la méthanisation.

**Les autorités ont décidé d'arrêter cette dérive en modifiant les textes légaux.**

**EN CONCLUSION : NON AU PROJET DE METHANISATION !**

#### **Avis 47 : Lohier dit :**

10 mars 2023 à 16 h 11 min

**Compte tenu de l'intérêt de production énergétique locale que présente ce projet , je suis favorable à sa mise en œuvre sous 2 réserves :**

- Que l'AP d'autorisation d'exploitation comporte, pour le personnel exploitant ,des obligations de formation initiale et continue concernant les risques liées à cette installation
- Que les intrants ne comporte qu'une faible part de céréales ou autres (pas plus de 10% à ajuster ) utiles à la consommation humaine ou animale

#### **Avis 48 : ULTSCH dit :**

10 mars 2023 à 22 h 50 min

Trop de nuisances, trop de risques pour la population, les rivières, la faune et flore : alors pour moi c'est NON, NON et NON à l'installation de cette bombe à retardement.